

Division des Examens et des concours

DEC 1

Rapport du président de jury du concours externe de recrutement
Adjoint technique de recherche et de formation de classe normale
BAP A
Préparateur-trice en Sciences de la vie et de la Terre
Session 2026

M. Jérôme VINCENT : Président de jury

Concours organisé par l'académie de Montpellier pour les rectorats des académies de Bordeaux, Toulouse et de Montpellier.

Onze postes étaient offerts, répartis comme suit :

- 1 pour le rectorat de l'académie de Bordeaux ;
- 4 pour le rectorat de l'académie de Toulouse ;
- 6 pour le rectorat de l'académie de Montpellier.

Ce concours externe est organisé en deux temps : une épreuve écrite d'admissibilité puis une épreuve d'admission comprenant une partie pratique et un entretien.

		Bordeaux	Toulouse	Montpellier
Nombre de postes à pourvoir		1	4	6
Épreuve d'admissibilité	Inscrits	4	9	21
	Présents	4	8	20
	Note minimale	9,9	4,2	3,0
	Note maximale	16,0	15,5	16,0
	Moyenne	12,8	10,1	9,1
Seuil d'admissibilité		10,0	10,0	10,0
Épreuve d'admission	Nombre de candidats admissibles	3	4	12
	Nombre de candidats présents	3	3	11
	Note minimale	7,0	12,0	6,0
	Note maximale	16,0	16,0	18,0
Nombre de candidats inscrits sur liste principale		1	3	6
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire		1		1

Épreuve d'admissibilité (Durée 2h – coefficient 3)

L'épreuve écrite professionnelle d'admissibilité consiste en la résolution de questions relevant de l'emploi de préparateur ou préparatrice en sciences de la vie et de la Terre. Elle vise à vérifier que les candidats disposent des connaissances scientifiques, des compétences techniques et des savoir-faire professionnels nécessaires à l'exercice de leurs futures fonctions.

Le sujet comportait 26 questions couvrant un large éventail de compétences : connaissance du matériel et des techniques de laboratoire, prévention des risques, gestion des produits et des déchets, outils numériques, calculs et préparation de solutions, biologie cellulaire et moléculaire, microbiologie, biochimie, histologie, géologie et étude des changements climatiques. Cette diversité permettait d'évaluer les connaissances fondamentales, leur mobilisation dans des situations professionnelles concrètes, ainsi que les capacités d'analyse et d'adaptation des candidats.

Le jury constate d'importantes difficultés dans plusieurs domaines scientifiques fondamentaux, notamment en microbiologie, géologie, histologie ainsi qu'en biologie cellulaire et moléculaire. Or, ces connaissances sont indispensables pour appréhender l'ensemble des champs du métier d'ATRF.

Les compétences numériques sont, dans l'ensemble, convenablement mobilisées. Les candidats savent généralement reconnaître les principaux types de fichiers informatiques et utiliser les fonctions élémentaires d'un tableur. Les questions fondées sur des situations professionnelles concrètes sont également plutôt bien réussies.

Les exercices de calcul et de préparation de solutions donnent des résultats contrastés. Les calculs simples de proportionnalité appliqués à la gestion des stocks sont généralement réussis. En revanche, les conversions, les calculs de concentrations massiques ou molaires et la rédaction d'un protocole de dilution restent plus fragiles. Le jury rappelle que la présentation de la formule utilisée, la conversion préalable des unités, leur mention dans le résultat et la vérification de l'ordre de grandeur sont indispensables.

En matière de prévention des risques, les candidats identifient assez bien les éléments d'une étiquette et les informations nécessaires à l'inventaire des produits chimiques. Les procédures concrètes d'élimination des déchets sont toutefois moins bien maîtrisées.

Le jury conseille donc aux futurs candidats :

- de consolider les connaissances fondamentales en microbiologie, biologie cellulaire et moléculaire, biochimie, histologie, botanique et géologie ;
- de s'entraîner à extraire des informations de graphiques, de schémas, de photographies, de documents scientifiques ;
- de revoir les techniques courantes de laboratoire, notamment la préparation de solutions ou de milieux de culture, les tests microbiologiques, les dilutions et la gestion des déchets ;
- de pratiquer régulièrement les calculs de concentrations, les conversions d'unités et la rédaction de protocoles simples ;
- de se familiariser avec les matériels, les échantillons et les logiciels couramment utilisés dans les laboratoires d'enseignement.

Le jury encourage les candidats à préparer l'épreuve en associant systématiquement l'acquisition des connaissances scientifiques à leur mise en œuvre dans des situations professionnelles de laboratoire. Cette articulation est indispensable tant pour la réussite au concours que pour l'exercice des missions d'un adjoint technique de recherche et de formation.

Épreuve d'admission (coefficient 5)

La phase d'admission comporte un entretien individuel avec le jury, précédé d'une mise en situation pratique. La durée totale de l'épreuve est fixée à 1 h 50, dont 1 h 30 pour la partie pratique et 20 minutes pour l'entretien.

- Partie pratique :

Cette partie permet d'évaluer les gestes techniques liés aux compétences nécessaires aux missions du poste. Les candidats devaient réaliser six mises en situation professionnelle. Ces activités visaient à apprécier les compétences d'organisation, la maîtrise du matériel, l'autonomie ainsi que la mise en pratique des connaissances en matière d'hygiène et de sécurité.

Pour cette session, le jury constate une hétérogénéité marquée des compétences techniques. Si certains candidats ont su faire preuve de rigueur et d'adaptation, beaucoup présentent des lacunes importantes dans la maîtrise des gestes fondamentaux de laboratoire et dans la compréhension des règles de sécurité associées.

L'utilisation du microscope, qu'il soit optique ou polarisant, a posé des difficultés à un grand nombre de candidats. La méconnaissance des réglages de base du microscope a entraîné une perte de temps significative. Les règles de travail en zone stérile sont encore trop souvent mal appliquées. Ces manquements traduisent un manque de formation pratique et une méconnaissance des protocoles élémentaires de microbiologie.

Les opérations de préparation de solutions chimiques mettent également parfois en évidence une mauvaise connaissance de la verrerie et de son usage selon le niveau de précision requis. L'utilisation des balances reste approximative notamment lors de la manipulation de la cupule de pesée. Certains candidats ont également rencontré des difficultés lors de l'utilisation du spectrophotomètre.

Le jury relève en outre une méconnaissance persistante des risques microbiologiques et chimiques. Certains candidats utilisent les gants de manière inappropriée, d'autres éliminent les déchets biologiques dans les poubelles ménagères, utilisent une éponge pour nettoyer une souillure contaminée, ou encore mélangent des produits chimiques incompatibles. Ces pratiques traduisent un déficit de culture en hygiène et sécurité, pourtant au cœur des missions d'un agent technique.

Enfin, il est fondamental que les candidats organisent correctement leur poste de travail et manipulent avec soin.

Le jury tient à souligner l'investissement et la motivation manifestés par de nombreux candidats. Plusieurs ont su faire preuve d'un bon sens pratique et d'une capacité d'adaptation appréciés dans le contexte de l'épreuve.

Les candidats admis se sont distingués par leur rigueur, leur méthode et leur respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils ont su démontrer une compréhension claire des protocoles, une autonomie dans la conduite des manipulations et une attitude professionnelle constante. Leur maîtrise du matériel, leur sens de l'organisation et leur gestion des priorités traduisent une réelle aptitude à se projeter dans les fonctions d'un adjoint technique de recherche et de formation, en comprenant les exigences et les responsabilités.

- Entretien :

Cet entretien permet d'évaluer les connaissances, les qualités de réflexion et la motivation des candidats afin de déterminer leur aptitude à exercer les fonctions envisagées.

La durée de cette partie est fixée à vingt minutes, dont cinq minutes au maximum sont consacrées à l'exposé du candidat.

La plupart des candidats ont su mettre à profit le temps imparti pour structurer leur intervention et valoriser leur parcours, leurs compétences ainsi que leurs motivations dans la présentation introductive. Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont su établir des liens précis entre leur expérience, leur parcours et les compétences attendues d'un ATRF.

La connaissance du statut des ATRF et de leurs missions reste par ailleurs insuffisante. Certains candidats confondent encore les fonctions d'adjoint technique, de technicien et d'assistant ingénieur, et éprouvent des difficultés à situer précisément leur rôle dans l'organisation hiérarchique et fonctionnelle d'un laboratoire.

Le jury relève également une connaissance encore trop partielle des différentes filières dans lesquelles les agents peuvent être amenés à exercer au sein d'un établissement scolaire : voies générales et technologiques, notamment STL et ST2S, mais aussi formations post-baccalauréat, telles que les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, de nombreux candidats méconnaissent encore les obligations de service applicables au sein d'un EPLE, ainsi que les spécificités du cadre horaire et organisationnel qui s'y rattachent.

La qualité des documents remis, notamment des curriculum vitae, demeure inégale. Certains CV sont insuffisamment détaillés et ne permettent pas de faire clairement apparaître l'engagement du candidat ni la cohérence de son parcours avec les fonctions visées. En cas de périodes inexpliquées ou d'incohérences dans le CV, l'objectif n'est pas de les dissimuler, mais de les expliquer simplement et avec transparence.

Au cours de leur préparation au concours, le jury invite les candidats à se rendre dans différents laboratoires pour :

- prendre la mesure des activités réalisées par un ATRF en SVT et en biotechnologie ;
- se former à l'ensemble des techniques mises en œuvre dans le champs des sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre ;
- se renseigner sur le fonctionnement des laboratoires au sein des établissements ;
- observer l'organisation des équipes et les relations interpersonnelles.

Le jury regrette que plusieurs candidats n'aient pas suffisamment exploité les ressources disponibles pour se renseigner sur les missions et le fonctionnement des laboratoires. Les échanges avec des ATRF et des personnels enseignants ainsi que la consultation de sites institutionnels auraient permis une meilleure préparation. À ce titre, le jury recommande à nouveau la consultation du site **REFERENS III**, qui décrit les activités et compétences principales des emplois-types de la BAP A, ainsi que la lecture attentive des programmes des concours.

Le jury a relevé que certains candidats disposaient d'un niveau de qualification supérieur à celui requis. Il leur appartient néanmoins de démontrer la cohérence de leur candidature avec les missions et le niveau de responsabilité du poste visé.

Conclusion

Le jury félicite chaleureusement les candidats admis, qui se sont distingués par la solidité de leurs connaissances scientifiques, le respect des bonnes pratiques de laboratoire et une compréhension précise des missions d'un adjoint technique de recherche et de formation. Leur réussite témoigne de leur engagement et de leur capacité à s'inscrire pleinement dans les missions de service public de l'enseignement et de la recherche.

Le jury encourage les candidats non admis à poursuivre leur préparation en consolidant leurs compétences techniques et scientifiques, et en approfondissant leur connaissance du métier et de ses exigences.

Remerciements

Les membres du jury tiennent à remercier le proviseur du lycée Jean Mermoz, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long des épreuves.

Le président du jury adresse ses sincères remerciements aux concepteurs des sujets ainsi qu'à l'ensemble des membres du jury pour leur engagement remarquable et leur grande disponibilité, qui ont permis aux épreuves de se dérouler dans d'excellentes conditions.